

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 13

À l'alinéa 18, supprimer les mots :

« intitulée : « Épargne-Logement » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.